



Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires  
Service de la protection de la population

Papiermühlestrasse 17v  
3000 Berne 22  
+41 31 636 05 30  
schutzbauten@be.ch  
<http://www.be.ch/constructionsdeprotectioncivile>



# Aide-mémoire pour l'entretien d'abris

## Généralités

- Les abris servent à protéger la population en cas de conflit armé, de catastrophe ou de situation d'urgence.
- Les abris et leurs équipements doivent toujours être accessibles et être maintenus dans un état de préparation satisfaisant.
- Si les autorités l'ordonnent, il doit être possible de les préparer à être occupés dans un délai de quelques jours.
- Afin de garantir l'état de préparation des abris, les propriétaires doivent en assurer l'entretien; cette obligation est ancrée dans la loi.
- Les abris peuvent être utilisés à des fins «étrangères à la protection civile», c'est-à-dire servir d'entrepôt, de cave, d'atelier de bricolage, de salle de jeu ou encore de local d'archivage. Le cas échéant, il convient toutefois d'observer les consignes en matière de sécurité au travail, d'installations électriques et de protection contre l'incendie.
- Aucune modification n'est autorisée pour l'enveloppe de l'abri (sol, murs, dalle), les portes et volets blindés ou le système de ventilation.
- Les modifications de la structure doivent être approuvées par l'Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires.
- Les abris sont contrôlés au minimum tous les dix ans.
- Les abris entrés en service après le 1<sup>er</sup> janvier 1987 doivent être équipés de lits et de toilettes à sec. Les abris entrés en service avant cette date ne doivent être équipés que si les autorités l'ordonnent. Les abris humides doivent être déshumidifiés à l'aide de moyens auxiliaires appropriés. Le taux d'humidité relative doit être maintenu à moins de 65 % pendant neuf mois par an.
- Si des défauts relatifs aux points de contrôle sont constatés et qu'ils ne peuvent pas être éliminés par le propriétaire, il convient de recourir à une entreprise spécialisée.

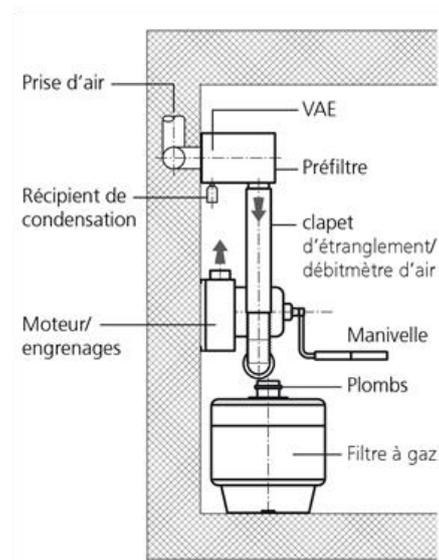
## 1. Contrôle et travaux d'entretien tous les douze mois

### Système de ventilation

L'appareil de ventilation doit être mis en marche manuellement ou électriquement au moins 15 minutes (marche sans filtre). En cas d'émissions de chaleur ou de bruits inhabituels, il faut faire appel à un spécialiste.

#### Points de contrôle:

- Le mode d'emploi est-il à disposition?
- Contrôler et nettoyer la prise d'air
- Le couvercle de la valve antiexplosion bouge-t-il facilement? Le filtre est-il propre? Les préfiltres sales doivent être nettoyés à l'aide d'un aspirateur ou remplacés.
- Vider les récipients d'eau de condensation et nettoyer les siphons
- Le tuyau flexible est-il intact? Est-il desséché? Les tuyaux flexibles défectueux doivent être remplacés.



### Filtre à gaz

#### Points de contrôle:

- Tous les plombs sont-ils présents?
- La manivelle est-elle présente?
- Le filtre à gaz est-il emballé dans du plastique?
- Le filtre à gaz est-il fixé?
- Le filtre à gaz est-il intact et exempt de rouille?

## 2. Contrôle et travaux d'entretien tous les 24 mois

### Portes blindées (PB) et volets blindés (VB)

Vérifier le fonctionnement de la PB et des VB en les ouvrant et en les refermant plusieurs fois. Traiter les joints en caoutchouc intacts avec du silicone (spray). Les joints durcis, craquelés ou manquants doivent être remplacés.

En cas de rouille, enlever la rouille et refaire la peinture. Veiller à ce que les joints ne soient pas recouverts de peinture, ce qui leur ferait perdre leur élasticité.

#### Points de contrôle:

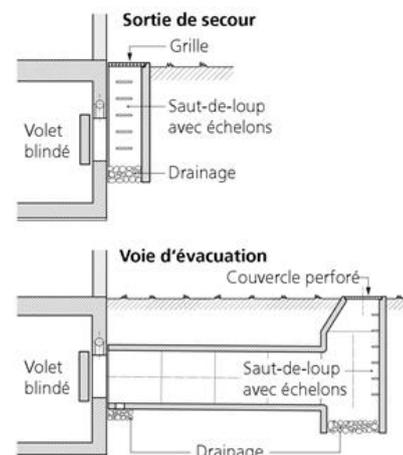
- Le dispositif d'autolibération est-il disponible (obligatoire pour les abris construits à partir de 1968)?
- En présence de PB sans seuil, le seuil amovible est-il disponible? Les douilles de support du seuil amovible doivent toujours être propres et protégées par un capuchon.



## Sortie de secours (SS) ou voie d'évacuation (VE)

### Points de contrôle:

- Nettoyer la sortie de secours ou la voie d'évacuation
- S'il y a une grille d'écoulement au sol, vérifier qu'elle fonctionne
- Vérifier que la grille de couverture du puits ou que le couvercle perforé soit sécurisé du côté de l'abri (protection des personnes et contre le vol)



### 3. Contrôle et travaux d'entretien tous les cinq ans

#### Systeme de ventilation

Contrôle du niveau d'huile et vidange

Vous trouverez des compléments d'information sur le site Internet de l'Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires: <http://www.be.ch/constructionsdeprotectioncivile>.

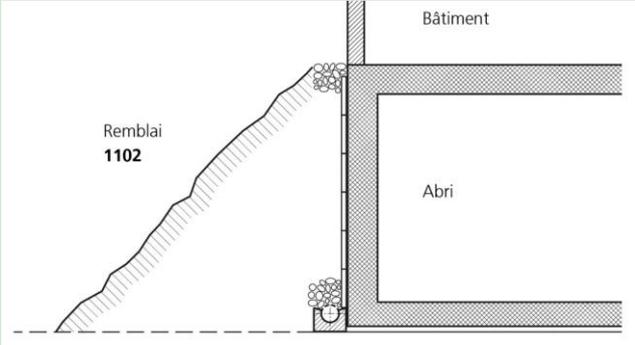
Annexe

– Contrôle périodique des abris (CPA): liste des codes de défaut avec proposition de mesures d'élimination des défauts

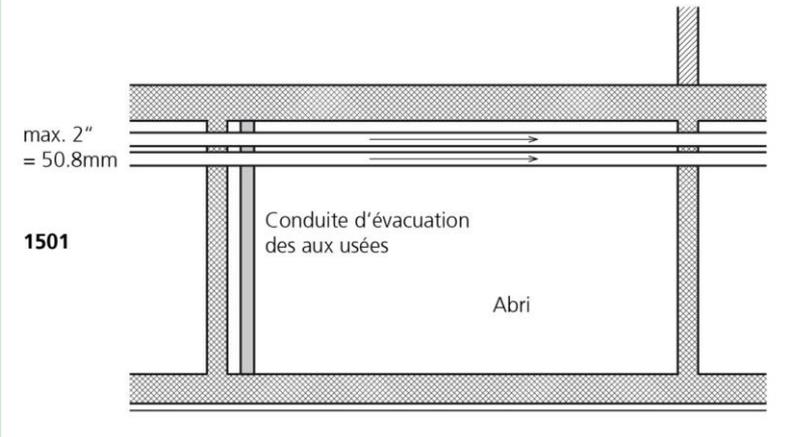
# Contrôle périodique des abris (CPA)

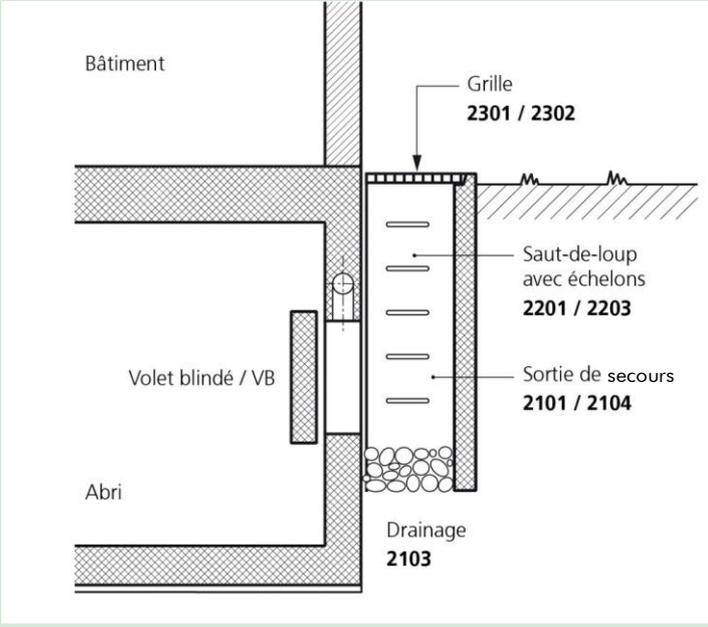
## Liste des codes de défaut avec proposition de mesures d'élimination des défauts

Cette liste explique les codes de défaut utilisés dans le cadre du contrôle périodique des abris (CPA) et recommande des mesures propres à les éliminer.

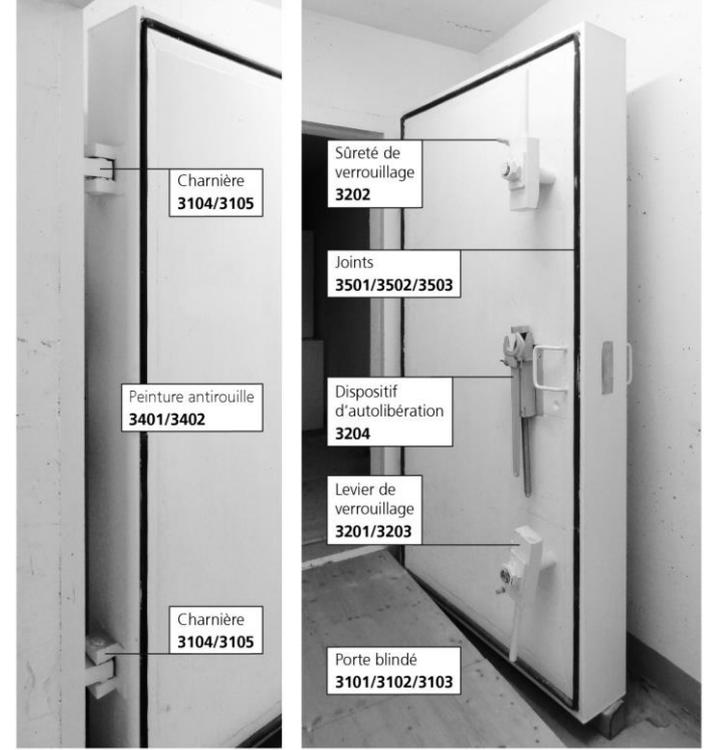
Code défaut	Description du défaut et mesure d'élimination recommandée	Financement par le fonds des contributions de remplacement autorisé (oui / non)
<b>1000</b>	<b>Abri / Enveloppe de l'abri</b>	
<b>1100</b>	<b>Ouvertures dans les murs, portes, remblais</b>	
<b>1101</b>	<p><b>Les ouvertures dans les murs de l'abri et les portes ne répondent pas aux prescriptions.</b>  <i>Les ouvertures (passages de conduites, portes, etc.) pratiquées après la réception de l'ouvrage ne sont pas autorisées. Elles devront être obturées dans les règles de l'art (p. ex. bétonnées ou fermées par une plaque en acier).</i></p> <p>Les ouvertures et passages de conduites de petite taille doivent être obturés par un installateur sanitaire, un installateur en chauffage ou un installateur-électricien local. Les ouvertures de grande taille doivent être obturées par un entrepreneur en bâtiment local.</p>	<b>non</b>
<b>1102</b>	<p><b>Les remblais ne répondent pas aux prescriptions (protection contre les rayons).</b>  <i>Les remblais ne doivent pas être enlevés. Il faut donc les remettre en état.</i></p> 	<b>non</b>
	Les remblais doivent être remis en état par un entrepreneur en bâtiment ou un jardinier-paysagiste local.	
<b>1200</b>	<b>«Portes rouges»</b>	
<b>1201</b>	<p><b>Les éventuelles entrées ou liaisons destinées à l'utilisation de l'abri en temps normal ne sont pas munies d'une porte blindée (PB) ou d'un volet blindé (VB).</b>  <i>Le canton décidera du montage ultérieur des PB ou VB («portes rouges») manquants ou de la désaffectation de l'abri.</i></p>	<b>non</b>
<b>1202</b>	<p><b>Les «portes rouges» ne peuvent pas être verrouillées.</b>  <i>Les «portes rouges» doivent pouvoir être verrouillées en cas d'occupation de l'abri (p. ex. avec un cadenas). Ces portes doivent être signalisées sur leurs deux faces comme «portes rouges». Elles doivent donc être munies d'écriteaux - résistants à l'usure et solidement fixés - portant l'inscription «A fermer en cas d'occupation de l'abri».</i></p>	<b>non</b>

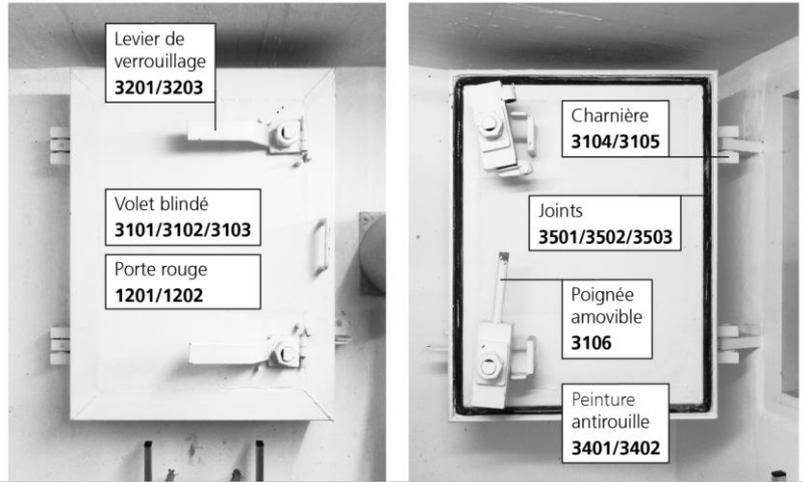
Code défaut	Description du défaut et mesure d'élimination recommandée	Financement par le fonds des contributions de remplacement autorisé (oui / non)
	<p>Exemple de dispositif de fermeture des „portes rouges”</p>  <p>1201</p> <p>1202</p> <p>1202</p>	
	<p>Les défauts correspondant aux codes 1201 et 1202 peuvent être éliminés par les entreprises suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Andair AG, Andelfingen</li> <li>- Foppa AG, Zizers</li> <li>- Lunor AG, Berne</li> <li>- Mengeu AG, Elgg</li> <li>- G. Bühler GmbH, Niederwangen</li> </ul>	
<b>1300</b>	<b>Dalles et murs</b>	
1301	<p><b>Les dalles, les murs et les sols de l'enveloppe de l'abri ont de grosses fissures ou s'effritent.</b></p> <p><i>Les fissures (de plusieurs millimètres) doivent être contrôlées et au besoin obturées. L'appréciation exacte peut év. exiger la collaboration d'un spécialiste en construction.</i></p>	<b>oui</b>
	<p>Les fissures doivent être obturées par un entrepreneur en bâtiment local.</p>	
1302	<p><b>Des traces de pénétration d'eau sont visibles (endroits en permanence humides).</b></p> <p><i>L'appréciation exacte peut év. exiger la collaboration d'un spécialiste en construction.</i></p>	<b>non</b>
	<p>Les pénétrations d'eau doivent être éliminées par un entrepreneur en bâtiment local (év. par un installateur sanitaire).</p>	
<b>1400</b>	<b>Murs intermédiaires destinés à l'utilisation en temps de paix</b>	
1401	<p><b>Les murs intermédiaires réalisés dans l'abri ne répondent pas aux prescriptions.</b></p> <p><i>Les murs intermédiaires en briques, en briques silico-calcaires ou en plâtre ne sont pas autorisés. Les parois de séparation légères démontables sont autorisées.</i></p>	<b>non</b>
	<p>Les murs en briques et en briques silico-calcaires doivent être démolis par un entrepreneur en bâtiment local et les murs en plâtre par un plâtrier local.</p>	

Code de défaut	Description du défaut et mesure d'élimination recommandée	Financement par le fonds des contributions de remplacement autorisé (oui / non)
1500	<b>Conduites montées dans l'abri</b>	
1501	<p><b>Les conduites montées dans l'abri ne répondent pas aux prescriptions.</b></p> <p><i>Les conduites d'eau froide et d'eau chaude d'un Ø jusqu'à 2 " sont autorisées (50,8 mm), ainsi que les conduites d'évacuation des eaux usées. Aucune conduite de vapeur, de gaz ou de mazout, ni aucune conduite de produits dits dangereux n'est autorisée dans l'abri.</i></p>  <p>max. 2" = 50.8mm</p> <p>1501</p> <p>Conduite d'évacuation des eaux usées</p> <p>Abri</p>	non
<p>Les conduites d'eau froide, d'eau chaude et d'évacuation des eaux usées doivent être installées dans les règles de l'art par un installateur sanitaire local. Les conduites de chauffage doivent être démontées par un installateur en chauffage local.</p>		

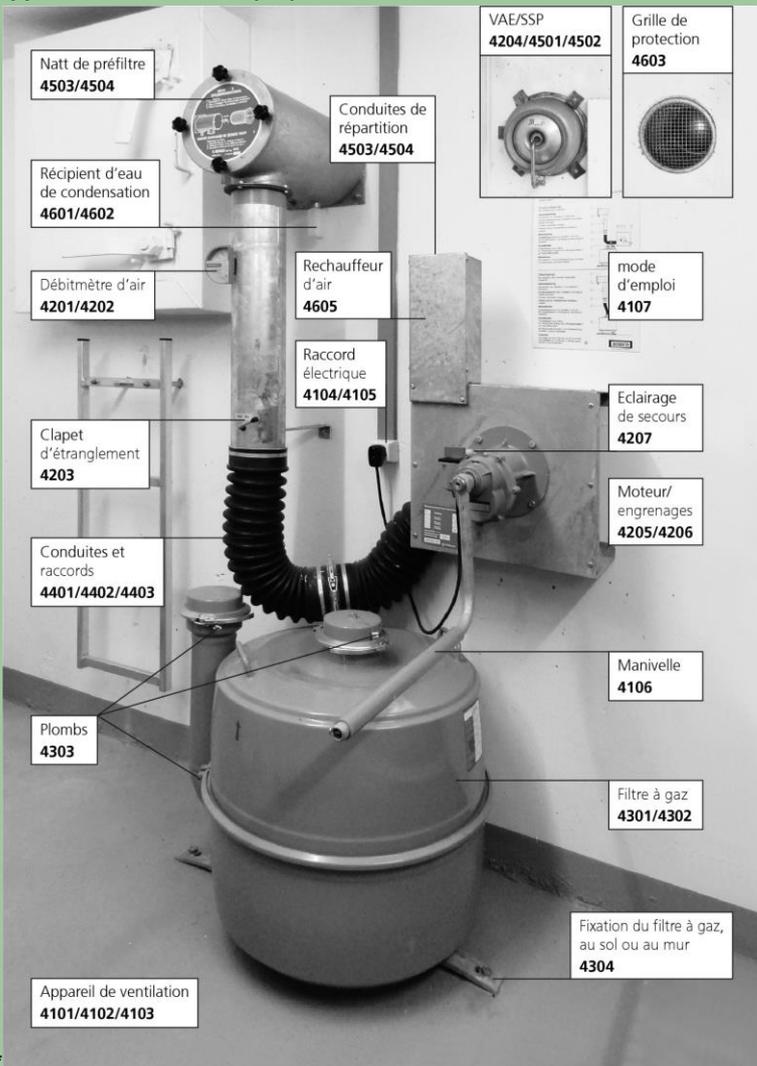
Code de défaut	Description du défaut et mesure d'élimination recommandée	Financement par le fonds des contributions de remplacement autorisé (oui / non)
2000	<b>Sortie de secours (SS), voie d'évacuation (VE)</b>	
2100	<b>Sortie de secours (SS), voie d'évacuation (VE)</b>	
2101	<p><b>Les SS/VE ne sont pas praticables.</b> <i>Les voies d'évacuation et les sorties de secours ne doivent être ni encombrées ni obstruées par des décombres ou d'autres débris.</i></p> 	non (sauf si la SS existante est trop exigüe)
Le défaut doit être éliminé par un entrepreneur en bâtiment local.		
2102	<p><b>La structure en béton de la SS/VE est endommagée, ce qui remet en cause sa capacité de charge.</b> <i>Fissures ou effritements importants. L'appréciation exacte peut év. exiger la collaboration d'un spécialiste en construction.</i></p>	oui
Le défaut doit être éliminé par un entrepreneur en bâtiment local.		
2103	<p><b>L'écoulement ne fonctionne pas. De l'eau risque de pénétrer dans l'abri.</b> <i>De l'eau et des traces de boue dans le saut-de-loup ou dans la voie d'évacuation laissent supposer un écoulement défectueux. Contrôler év. les plans de drainage. Les gravats, panneaux de coffrage ou autres débris doivent être retirés.</i></p>	non
Le défaut doit être éliminé par une entreprise locale de nettoyage de conduites ou par un installateur sanitaire.		
2104	<p><b>La sortie de secours et la voie d'évacuation comportent des salissures importantes.</b> <i>Salissures par des déchets, des feuilles, des cigarettes, etc.</i></p>	non
Le défaut doit être éliminé par le service de conciergerie ou par la personne responsable de l'entretien.		

Code de défaut	Description du défaut et mesure d'élimination recommandée	Financement par le fonds des contributions de remplacement autorisé (oui / non)
2200	<b>Échelons, échelles, paliers intermédiaires</b>	
2201	<p><b>Il n'y a pas d'échelons ou d'échelle.</b></p> <p><i>De tels éléments sont exigés dans tout puits d'une hauteur de plus de 1,50 m. Echelle et échelons doivent être posés sur la paroi latérale du puits, de façon qu'ils n'aboutissent pas sur le côté du puits formant un cône.</i></p>	oui (sauf si ont été enlevés par malveillance)
Echelons et échelles doivent être installés par un entrepreneur en bâtiment ou un constructeur métallique local.		
2202	<p><b>Il n'y a pas de paliers intermédiaires dans un puits de plus de 4,50 m.</b></p> <p><i>Lorsque la hauteur du puits dépasse 4,50 m, des paliers intermédiaires doivent être réalisés sur l'un des côtés du puits. Si ce n'est pas le cas, une échelle à crinoline est prescrite (ITAP). Selon les prescriptions de la SUVA, une échelle à crinoline est requise dès que la hauteur dépasse 3 m.</i></p>	oui (sauf si ont été enlevés par malveillance)
Des paliers intermédiaires doivent être installés par un constructeur métallique local.		
2203	<p><b>L'échelle ou les échelons sont rouillés ou endommagés.</b></p> <p><i>L'échelle ou les échelons sont rouillés, brisés ou endommagés et doivent être remplacés.</i></p>	oui
Les échelles ou les échelons doivent être débarrassés de la rouille et repeints par un peintre en bâtiment local ou remplacés par un entrepreneur en bâtiment ou un constructeur métallique local.		
2300	<p><b>Grille de couverture du puits</b></p> <p><i>Le propriétaire est tenu de réparer ces défauts sans délais pour des raisons de sécurité et de responsabilité civile.</i></p>	
2301	<p><b>La SS et la VE ne sont pas munies de couvercles de protection.</b></p> <p><i>Les grilles de couverture de puits ont été enlevées ou n'ont pas été montées.</i></p>	non
La grille de couverture du puits doit être montée par un constructeur métallique ou un entrepreneur en bâtiment local.		
2302	<p><b>Les couvercles de puits ne sont pas fixés de manière à éviter tout accident.</b></p> <p><i>Le couvercle de puits est présent mais n'est pas fixé de manière à éviter les chutes (sécurité contre l'ouverture du puits par des personnes non autorisées).</i></p>	non
Une sécurité contre les chutes doit être installée par un constructeur métallique ou un entrepreneur en bâtiment local.		

Code de défaut	Description du défaut et mesure d'élimination recommandée	Financement par le fonds des contributions de remplacement autorisé (oui / non)
3000	<b>Fermetures d'abri</b>	
3100	<b>Portes blindées (PB), volets blindés (VB), portes pression (PP)</b> 	
3101	<b>Les fermetures ont été retirées.</b> <i>Les fermetures ne doivent pas être retirées.</i>	<b>non</b>
3102	<b>Les fermetures ne sont pas accessibles car elles sont obstruées.</b> <i>Des modifications dans la construction ne doivent pas empêcher l'accès aux fermetures.</i>	<b>non</b>
3103	<b>Les fermetures ne peuvent pas être ouvertes ou fermées.</b> <i>Ces manipulations doivent pouvoir être exécutées par une seule personne sans efforts particuliers ni moyens auxiliaires spéciaux. Év. lubrifier les charnières.</i>	<b>oui</b>
3104	<b>Les charnières sont défectueuses (coincident).</b> <i>Les tourillons des charnières ne doivent pas être fissurés.</i>	<b>oui</b>
3105	<b>Les tourillons des charnières ne sont pas maintenus à leurs deux extrémités par une goupille ou un point de soudure.</b>	<b>oui</b>
3106	<b>La poignée amovible destinée à ouvrir le VB depuis l'extérieur n'est pas montée.</b> <i>Si le verrou à l'extérieur du VB présente un trou pour loger cette poignée, celle-ci se trouve soit sur le verrou, soit à proximité du VB. Au cas où de telles poignées feraient défaut, il faut se les procurer et les monter à l'endroit prévu.</i>	<b>non</b>
	Les défauts correspondant aux codes 3101 à 3106 peuvent être éliminés par les entreprises suivantes: <ul style="list-style-type: none"> <li>- Andair AG, Andelfingen</li> <li>- Lunor AG, Berne</li> <li>- Mengeu AG, Elgg</li> <li>- Foppa AG, Zizers</li> <li>- G. Bühler GmbH, Niederwangen</li> </ul>	

Code de défaut	Description du défaut et mesure d'élimination recommandée	Financement par le fonds des contributions de remplacement autorisé (oui / non)
3200	<p><b>Leviers de verrouillage et dispositif d'autolibération</b></p> 	
3201	<p><b>Les leviers de verrouillage ne sont pas présents ou pas correctement montés.</b> <i>Les leviers de verrouillage ne doivent pas être retirés.</i></p>	non
3202	<p><b>Les sûretés de verrouillage (prescrites dès 1974) ne sont pas montées.</b> <i>Les sûretés de verrouillage ne doivent pas être retirées.</i></p>	non
3203	<p><b>Les leviers de verrouillage ont du jeu.</b> <i>Le jeu entre le levier extérieur et le levier intérieur - jeu mesuré à l'extrémité des leviers - ne doit pas être supérieur à 2,5 cm. Les écrous doivent être serrés, le mécanisme doit être graissé et fonctionner sans difficulté.</i></p>	non
	<p>Les défauts correspondant aux codes 3201 à 3203 peuvent être éliminés par les entreprises suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Andair AG, Andelfingen</li> <li>- Lunor AG, Berne</li> <li>- Mengeu AG, Elgg</li> <li>- Foppa AG, Zizers</li> <li>- G. Bühler GmbH, Niederwangen</li> </ul>	
3204	<p><b>Le dispositif d'autolibération (prescrit dès 1968) n'est pas monté dans l'abri.</b> <i>Le dispositif d'autolibération ne doit pas être retiré.</i></p> <p>Les dispositifs d'autolibération peuvent être montés par les entreprises suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Andair AG, Andelfingen</li> <li>- Lunor AG, Berne</li> <li>- Mengeu AG, Elgg</li> <li>- Firmann SA, Bulle</li> <li>- Foppa AG, Zizers</li> <li>- G. Bühler GmbH, Niederwangen</li> </ul>	non
3300	<p><b>Seuils amovibles</b></p>	
3301	<p><b>Le seuil amovible pour PB ou PP n'est pas disponible.</b> <i>Seuils et boulons doivent être entreposés à proximité immédiate de l'abri.</i></p>	non
3302	<p><b>Le seuil ne peut pas être monté.</b> <i>Pour que les seuils puissent être correctement fixés, boulons et trous de fixation doivent être propres et intacts.</i></p>	non

Code de défaut	Description du défaut et mesure d'élimination recommandée	Financement par le fonds des contributions de remplacement autorisé (oui / non)
	<p>Les défauts correspondant aux codes 3301 et 3302 peuvent être éliminés par les entreprises suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Andair AG, Andelfingen</li> <li>- Lunor AG, Berne</li> <li>- Mengeu AG, Elgg</li> <li>- Foppa AG, Zizers</li> <li>- G. Bühler GmbH, Niederwangen</li> </ul>	
<b>3400</b>	<b>État des fermetures</b>	
<b>3401</b>	<p><b>La couche de peinture antirouille est incomplète et ne protège plus les parties métalliques.</b></p> <p><i>Toutes les parties métalliques doivent être propres et exemptes de rouille. Au besoin, les débarrasser de la rouille et les recouvrir d'une peinture antirouille appropriée.</i></p>	<b>oui (max. 50% des coûts)</b>
<b>3402</b>	<p><b>Les fermetures sont rouillées.</b></p> <p><i>Toutes les parties métalliques doivent être propres et exemptes de rouille. Au besoin, les débarrasser de la rouille et les recouvrir d'une peinture antirouille appropriée.</i></p>	<b>oui (max. 50% des coûts)</b>
	Les défauts correspondant aux codes 3401 et 3402 peuvent être éliminés par un peintre en bâtiment local.	
<b>3500</b>	<b>Étanchéité</b>	
<b>3501</b>	<p><b>Les fermetures de l'abri ne sont pas étanches.</b></p> <p><i>Test lumière:</i></p> <p><i>La fermeture d'abri à contrôler est close. La personne effectuant le contrôle se trouve à l'intérieur de l'abri, du sas ou du local de désinfection dans les abris réalisés selon les ITAP 1966. On éteint la lumière dans le local où se trouve la personne effectuant le contrôle. Dans le local situé de l'autre côté de la fermeture, la lumière reste allumée. Le test consiste à vérifier qu'aucune lumière ne filtre sur le pourtour de la fermeture. Si le test n'est pas concluant, il faut vérifier l'état du joint. On remplacera le joint ou l'on soudera un fer plat sur le cadre de la porte afin de rétablir l'étanchéité.</i></p>	<b>oui</b>
<b>3502</b>	<b>Il manque des joints aux fermetures de l'abri.</b>	<b>non</b>
<b>3503</b>	<p><b>Les joints sont en mauvais état.</b></p> <p><i>Les joints doivent être propres, exempts de peinture, bien ajustés, intacts (sans déchirures ni craquelures), souples (non durcis).</i></p> <p><i>Les joints doivent être traités, complétés, placés ou collés dans la rainure par endroits, ou totalement remplacés si nécessaire.</i></p>	<b>oui</b>
	<p>Les défauts correspondant aux codes 3501 à 3503 peuvent être éliminés par les entreprises suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Andair AG, Andelfingen</li> <li>- Lunor AG, Berne</li> <li>- Mengeu AG, Elgg</li> <li>- Foppa AG, Zizers</li> <li>- G. Bühler GmbH, Niederwangen</li> </ul>	

Code de défaut	Description du défaut et mesure d'élimination recommandée	Financement par le fonds des contributions de remplacement autorisé (oui / non)
4000	<b>Ventilation</b>	
4100	<p><b>Appareil de ventilation (VA)</b></p> 	
4101	<p><b>L'appareil de ventilation n'est pas installé.</b> <i>Si cet appareil fait défaut, il convient de s'en procurer un et de l'installer.</i></p>	<b>non</b>
	<p>Les appareils de ventilation sont disponibles auprès des entreprises suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Andair AG, Andelfingen</li> <li>- Lunor AG, Berne</li> <li>- Mengeu AG, Elgg</li> <li>- Airfil AG, Andelfingen</li> <li>- Foppa AG, Zizers</li> <li>- G. Bühler GmbH, Niederwangen</li> </ul>	
4102	<p><b>L'appareil de ventilation n'est pas accessible.</b> <i>Des modifications de la construction ne doivent empêcher ni l'accès au VA ni l'exploitation de la manivelle.</i></p> <p>Le défaut doit être éliminé par le service de conciergerie ou par la personne responsable de l'entretien.</p>	<b>non</b>

Code de défaut	Description du défaut et mesure d'élimination recommandée	Financement par le fonds des contributions de remplacement autorisé (oui / non)
4103	<p>L'appareil de ventilation ne fonctionne pas. <i>Les VA défectueux devront être réparés ou remplacés.</i></p> <p>Le défaut peut être éliminé par les entreprises suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Andair AG, Andelfingen</li> <li>- Lunor AG, Berne</li> <li>- Mengeu AG, Elgg</li> <li>- Airfil AG, Andelfingen</li> <li>- Foppa AG, Zizers</li> <li>- G. Bühler GmbH, Niederwangen</li> </ul>	oui (sauf en cas de vandalisme)
4104	<p><b>Le raccord électrique (prise, fiche, câble) pour le VA (VA 20 exceptés) n'est pas présent.</b></p> <p>Le raccord doit être installé par un installateur-électricien local.</p>	oui
4105	<p><b>Le raccord électrique (fusible, etc.) ne fonctionne pas.</b></p> <p><i>Faire réparer, compléter ou installer les raccords par un électricien.</i></p> <p>Le raccord doit être installé / contrôlé par un installateur-électricien local.</p>	non
4106	<p><b>La manivelle n'est pas présente.</b></p> <p><i>La manivelle doit permettre de faire fonctionner le VA en cas de défaillance du réseau local d'alimentation en énergie électrique. Il convient donc de monter la manivelle afin de vérifier si la ou les SSP/VAE s'ouvrent et se ferment correctement lorsque le débit d'air exigé est atteint (marque rouge ou bleue sur le débitmètre [voir point à contrôler 4201]).</i></p> <p>Les manivelles sont disponibles auprès des entreprises suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Andair AG, Andelfingen</li> <li>- Lunor AG, Berne</li> <li>- Mengeu AG, Elgg</li> <li>- Airfil AG, Andelfingen</li> <li>- Foppa AG, Zizers</li> <li>- G. Bühler GmbH, Niederwangen</li> </ul>	non
4107	<p><b>Le mode d'emploi n'est pas disponible ou n'est pas affiché à proximité du VA.</b></p> <p><i>Le mode d'emploi doit indiquer clairement les modes d'exploitation.</i></p> <p>Le mode d'emploi est disponible auprès des entreprises suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Andair AG, Andelfingen</li> <li>- Lunor AG, Berne</li> <li>- Mengeu AG, Elgg</li> <li>- Airfil AG, Andelfingen</li> <li>- Foppa AG, Zizers</li> <li>- G. Bühler GmbH, Niederwangen</li> </ul>	non
4200	<p><b>Débit d'air et surpression</b></p>	
4201	<p><b>Le débit d'air exigé pour la marche sans filtre n'est pas atteint.</b></p> <p><i>Pour que le débit d'air soit suffisant lorsque l'on utilise le filtre à gaz, il faut obtenir durant la marche sans filtre - que l'appareil soit actionné à la main ou électriquement -, un débit d'air correspondant au minimum à la marque bleue sur le débitmètre. Si tel n'est pas le cas, contrôler la prise d'air et la conduite d'aspiration dans le mur ou dans la dalle.</i></p>	non

Code de défaut	Description du défaut et mesure d'élimination recommandée	Financement par le fonds des contributions de remplacement autorisé (oui / non)
4202	<p><b>Le débitmètre d'air ne fonctionne pas.</b></p> <p><i>Le débitmètre d'air sert à contrôler si le réglage du débit d'air est correct lorsque la ventilation marche avec ou sans filtre. Contrôler le débit d'air en tournant le clapet d'étranglement (papillon de réglage): débit d'air pour la marche sans filtre = marque bleue, débit d'air pour la marche avec filtre = marque rouge.</i></p>	oui
4203	<p><b>Le clapet d'étranglement ne peut pas être facilement tourné ou présente du jeu.</b></p> <p><i>Le clapet d'étranglement (à partir du VA 40) permet de réguler le débit d'air. Le débit d'air se modifie-t-il lorsqu'on tourne ce clapet? Contrôler sur le débitmètre.</i></p>	oui
4204	<p><b>La surpression requise dans l'abri ne peut pas être établie.</b></p> <p><i>A contrôler:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La ou les SSP/VAE doivent s'ouvrir lors de la marche avec filtre (marque rouge).</li> <li>• Si l'on dispose d'un instrument de mesure: la surpression doit atteindre la valeur minimale de 50 Pa (5 mm CE).</li> </ul> <p><i>Si la ou l'une des SSP/VAE ne s'ouvre pas, ou que l'on ne peut obtenir la surpression, contrôler encore une fois les éléments suivants:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• ouvertures dans les murs,</li> <li>• passages de conduites,</li> <li>• fermetures (étanchéité),</li> <li>• siphons,</li> <li>• écoulements au sol,</li> <li>• installations de W.-C.,</li> <li>• couvercles de la fosse d'aisances et de la chambre de visite.</li> </ul>	non
4205	<p><b>Le moteur, les engrenages et le rotor fonctionnent bruyamment.</b></p> <p><i>Le fonctionnement du VA ne doit entraîner ni bruit ni vibrations excessives, pas plus que des bruits de frottement. Ce contrôle doit s'effectuer avec la mise en marche manuelle et la mise en marche électrique (uniquement manuelle pour les VA 20). Faire év. contrôler le niveau de lubrifiant dans le moteur et dans les engrenages par un spécialiste.</i></p>	non (remplacement: oui)
	<p>Les défauts correspondant aux codes 4201 à 4205 peuvent être éliminés par les entreprises suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Andair AG, Andelfingen</li> <li>– Lunor AG, Berne</li> <li>– Mengeu AG, Elgg</li> <li>– Airfil AG, Andelfingen</li> <li>– Foppa AG, Zizers</li> <li>– G. Bühler GmbH, Niederwangen</li> </ul>	
4206	<p><b>Le moteur ne tourne pas dans le bon sens.</b></p> <p><i>Se référer à la flèche; si le moteur ne tourne pas dans le bon sens, le faire raccorder correctement par un électricien.</i></p>	non
	<p>Le défaut doit être éliminé par un installateur-électricien local.</p>	

Code de défaut	Description du défaut et mesure d'élimination recommandée	Financement par le fonds des contributions de remplacement autorisé (oui / non)
4207	<p><b>L'éclairage de secours n'est pas installé ou ne fonctionne pas.</b></p> <p><i>Pour contrôler l'éclairage de secours, il est nécessaire de mettre le moteur en marche.</i></p> <p><i>Si le boîtier est impeccablement plombé, on peut considérer que l'éclairage est e. o.</i></p>	non
<p>Le défaut peut être éliminé par les entreprises suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Andair AG, Andelfingen</li> <li>- Lunor AG, Berne</li> <li>- Mengeu AG, Elgg</li> <li>- Airfil AG, Andelfingen</li> <li>- Foppa AG, Zizers</li> <li>- G. Bühler GmbH, Niederwangen</li> </ul>		
4300	<b>Filtre à gaz</b>	
4301	<p><b>Le filtre à gaz n'est pas disponible.</b></p> <p><i>Il convient d'acquérir les filtres à gaz manquants.</i></p>	non
4302	<p><b>Le filtre à gaz présente des taches de rouille ou est rongé par la rouille.</b></p> <p><i>Les filtres à gaz rouillés (non irrémédiablement rongés par la rouille) doivent être traités de façon à éviter des dégâts plus importants. Les filtres à gaz endommagés ou totalement rouillés doivent être contrôlés par le fabricant.</i></p>	oui
4303	<p><b>Les plombs du filtre à gaz font défaut.</b></p> <p><i>Si les plombs font défaut, le filtre à gaz devra, conformément aux directives de l'OFPP, être contrôlé par le fabricant.</i></p>	non
4304	<p><b>La fixation du filtre à gaz, au sol ou au mur, n'est pas suffisante ou est rouillée.</b></p> <p><i>Les fixations présentant des taches de rouille doivent être traitées pour éviter d'autres dommages. Les vis de fixation doivent être en place, serrées et exemptes de rouille.</i></p>	oui
<p>Les défauts correspondant aux codes 4301 à 4304 peuvent être éliminés par les entreprises suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Andair AG, Andelfingen</li> <li>- Lunor AG, Berne</li> <li>- Mengeu AG, Elgg</li> <li>- Airfil AG, Andelfingen</li> <li>- Foppa AG, Zizers</li> <li>- G. Bühler GmbH, Niederwangen</li> </ul>		

Code de défaut	Description du défaut et mesure d'élimination recommandée	Financement par le fonds des contributions de remplacement autorisé (oui / non)
4400	<b>Conduites flexibles et raccords</b>	
4401	<b>Des conduites et des raccords font défaut.</b>	<b>non</b>
4402	<b>Les conduites flexibles avec raccord sont durcies et cassantes.</b> <i>Les conduites flexibles craquelées ou durcies doivent être remplacées.</i>	<b>oui</b>
4403	<b>Les conduites flexibles ne sont pas correctement montées.</b> <i>Il s'agit de contrôler si les conduites flexibles POURRAIENT être raccordées au filtre à gaz. Pour le contrôle, enlever le raccord de la conduite, <b>mais sans le fixer au filtre à gaz</b>. Ce contrôle montre si la position de l'appareil et celle du filtre à gaz concordent. Pour contrôler si le filtre à gaz est correctement monté, comparer les raccords en tenant compte du sens des flèches.</i>	<b>non</b>
	Les défauts correspondant aux codes 4401 à 4403 peuvent être éliminés par les entreprises suivantes: <ul style="list-style-type: none"> <li>- Andair AG, Andelfingen</li> <li>- Lunor AG, Berne</li> <li>- Mengeu AG, Elgg</li> <li>- Airfil AG, Andelfingen</li> <li>- Foppa AG, Zizers</li> <li>- G. Bühler GmbH, Niederwangen</li> </ul>	

Code de défaut	Description du défaut et mesure d'élimination recommandée	Financement par le fonds des contributions de remplacement autorisé (oui / non)
4404	<p><b>Les conduites de répartition d'air sont endommagées.</b> <i>Les conduites de répartition d'air ne doivent présenter ni fissures, ni bosses, ni autres dommages de cet ordre.</i></p> <p>Le défaut doit être éliminé par un installateur en ventilation local.</p>	<p><b>oui</b> (si les conduites sont endommagées par le vieillissement)</p>
4500	<p><b>VAE, SSP, SSP/VAE</b></p>	
4501	<p><b>Des VAE, SSP, SSP/VAE font défaut.</b></p>	<p><b>non</b></p>
4502	<p><b>Les VAE, SSP, SSP/VAE ne fonctionnent pas.</b> <i>A contrôler: les VAE, lorsqu'elles ne fonctionnent pas, sont ouvertes et en position centrale. Les SSP/VAE combinées et les SSP, lorsqu'elles ne fonctionnent pas, sont fermées.</i></p>	<p><b>oui</b></p>
	<p>Les défauts correspondant aux codes 4501 et 4502 peuvent être éliminés par les entreprises suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Andair AG, Andelfingen</li> <li>- Lunor AG, Berne</li> <li>- Mengeu AG, Elgg</li> <li>- Foppa AG, Zizers</li> <li>- G. Bühler GmbH, Niederwangen</li> </ul>	
4503	<p><b>La natte du préfiltre de la VAE fait défaut.</b> <i>Si la natte fait défaut, il faut en poser une.</i></p> <p>Les nattes de préfiltre peuvent être remplacées par les entreprises suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Andair AG, Andelfingen</li> <li>- Lunor AG, Berne</li> <li>- Foppa AG, Zizers</li> <li>- G. Bühler GmbH, Niederwangen</li> </ul>	<p><b>non</b></p>
4504	<p><b>La natte du préfiltre est sale ou humide.</b> <i>Si elle est sèche, on peut la dépoussiérer avec un aspirateur ou par léger tapotement.</i></p> <p>La natte du préfiltre doit être nettoyée par le service de conciergerie ou par la personne responsable de l'entretien.</p>	<p><b>oui</b></p>
4600	<p><b>Autres composants</b></p>	
4601	<p><b>Le récipient d'eau de condensation n'est pas installé.</b> <i>Si un tel récipient fait défaut, il convient d'en installer un.</i></p> <p>Les récipients d'eau de condensation sont disponibles auprès des entreprises suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Andair AG, Andelfingen</li> <li>- Lunor AG, Berne</li> <li>- Mengeu AG, Elgg</li> <li>- Foppa AG, Zizers</li> <li>- G. Bühler GmbH, Niederwangen</li> </ul>	<p><b>non</b></p>
4602	<p><b>Le récipient d'eau de condensation est plein et sale.</b> <i>Démonter et laver; en dégager l'ouverture avec un fil de fer.</i></p> <p>Le récipient d'eau de condensation doit être nettoyé par le service de conciergerie ou par la personne responsable de l'entretien.</p>	<p><b>non</b></p>

Code de défaut	Description du défaut et mesure d'élimination recommandée	Financement par le fonds des contributions de remplacement autorisé (oui / non)
4603	<p><b>La grille de protection de la prise d'air n'est pas montée.</b> <i>Cette grille empêche l'intrusion de petits animaux. S'en procurer une si elle fait défaut.</i></p> <p>Les grilles de protection sont disponibles auprès des entreprises suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Andair AG, Andelfingen</li> <li>– Lunor AG, Berne</li> <li>– Mengeu AG, Elgg</li> <li>– Foppa AG, Zizers</li> <li>– G. Bühler GmbH, Niederwangen</li> </ul>	non
4604	<p><b>La grille de protection et la conduite d'aspiration de la prise d'air sont sales.</b> <i>La grille de protection et la conduite d'aspiration de la prise d'air doivent être propres et intactes. La grille doit être amovible. Au besoin, nettoyer la grille et la conduite.</i></p> <p><b>Remarque:</b> Dans les abris réalisés selon les ITAP 66, la prise d'air peut se trouver sur le mur extérieur du bâtiment, voire à l'extérieur du bâtiment.</p> <p>La grille de protection et la conduite d'aspiration doivent être nettoyées par le service de conciergerie ou par la personne responsable de l'entretien.</p>	non
4605	<p><b>Le réchauffeur d'air ne fonctionne pas.</b> <i>Si un réchauffeur d'air est installé, vérifier le fonctionnement de cet appareil en tournant le bouton du thermostat.</i></p> <p>Le défaut peut être éliminé par les entreprises suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Andair AG, Andelfingen</li> <li>– Lunor AG, Berne</li> <li>– Mengeu AG, Elgg</li> <li>– G. Bühler GmbH, Niederwangen</li> </ul>	non
4606	<p><b>Le réchauffeur d'air ne doit pas pouvoir être enclenché si le VA ne tourne pas.</b> <i>La roue du VA peut être détruite. Pour éviter cela, l'interrupteur du VA doit être neutralisé et remplacé par un interrupteur général.</i></p> <p>Le défaut doit être éliminé par un installateur-électricien local.</p>	non

Code de défaut	Description du défaut et mesure d'élimination recommandée	Financement par le fonds des contributions de remplacement autorisé (oui / non)
<b>5000</b>	<b>Installations sanitaires (en principe uniquement dans les abris réalisés selon les ITAP 1966)</b>	
<b>5100</b>	<b>Écoulements au sol, chambres de visite, pompe de la fosse d'aisances</b>	
<b>5101</b>	<b>Les grilles d'écoulement au sol sont endommagées, ne sont pas étanches ou ne peuvent pas être verrouillées.</b> <i>Les écoulements au sol doivent être pourvus d'un siphon et remplis d'eau. Dans le cas contraire, il se peut que la surpression minimale exigée pour la marche de la ventilation avec filtre ne puisse être obtenue (marque rouge; voir aussi point à contrôler 4201).</i>	<b>oui</b>
	Le défaut doit être éliminé par un installateur sanitaire local.	
<b>5102</b>	<b>Les grilles d'écoulement au sol sont rouillées ou sales.</b> <i>Nettoyage par sablage, conservation par zingage à chaud ou peinture goudron.</i>	<b>oui</b>
	Le défaut doit être éliminé par un peintre en bâtiment local.	
<b>5103</b>	<b>Les couvercles de la chambre de visite et des canalisations ne sont pas hermétiquement fermés.</b>	<b>non</b>
	Le défaut doit être éliminé par un entrepreneur en bâtiment local.	
<b>5104</b>	<b>La pompe de la fosse d'aisances ne fonctionne pas.</b> <i>Les éléments tels que vannes, clapets de retenue, etc. doivent pouvoir être actionnés sans difficulté.</i>	<b>oui</b>
	Le défaut doit être éliminé par un installateur sanitaire local ou par un fournisseur de pompes. Fabricants agréés: – Häny AG, Jona – Biral AG, Münsingen – Heusser AG, Cham	
<b>5105</b>	<b>Le mode d'emploi de la pompe de la fosse d'aisances n'est pas disponible ou n'est pas installé de manière visible.</b>	<b>non</b>
	Le défaut doit être éliminé par un installateur sanitaire local ou par un fournisseur de pompes. Fabricants agréés: – Häny AG, Jona – Biral AG, Münsingen – Heusser AG, Cham	
<b>5200</b>	<b>Installations de W.-C. et de douche</b>	
<b>5201</b>	<b>Les installations de W.-C. sont endommagées et ne fonctionnent pas.</b>	<b>non</b>
<b>5202</b>	<b>Les installations de douche sont endommagées et ne fonctionnent pas.</b>	<b>non</b>
	Les défauts correspondant aux codes 5201 et 5202 peuvent être éliminés par un installateur sanitaire local.	

<b>Code de défaut</b>	<b>Description du défaut et mesure d'élimination recommandée</b>	<b>Financement par le fonds des contributions de remplacement autorisé (oui / non)</b>
<b>5300</b>	<b>Autres installations sanitaires</b>	
5301	<p><b>Aucune indication concernant les possibilités d'interrompre l'alimentation en eau chaude et en eau froide n'est affichée dans l'abri.</b></p> <p><i>Les dispositifs permettant d'interrompre l'alimentation en eau doivent se trouver en dehors de l'abri, par exemple à côté de la batterie de distribution.</i></p>	non
5302	<p><b>Les installations sanitaires étrangères à la protection civile ne sont pas démontables ou ne sont pas fixées de façon à résister aux chocs.</b></p> <p><i>Toutes les installations sanitaires étrangères à la protection civile doivent être soit fixées de sorte qu'elles résistent aux chocs (fixation dans les règles de l'art, solide, pas de suspensions flexibles), soit être facilement démontables.</i></p>	non
Les défauts correspondant aux codes 5301 et 5302 peuvent être éliminés par un installateur sanitaire local.		

Code de défaut	Description du défaut et mesure d'élimination recommandée	Financement par le fonds des contributions de remplacement autorisé (oui / non)
6000	<b>Aménagement</b>	
6100	<b>Préparation de l'abri</b>	
6101	<p><b>L'abri ne peut pas être libéré des objets étrangers à la protection civile et être préparé pour son occupation sans qu'il faille recourir à des moyens spéciaux.</b></p> <p><i>Pour les installations spéciales (installations d'archives, p. ex. Compactus), les instructions de démontage et les outils appropriés doivent être entreposés dans l'abri ou à proximité de celui-ci.</i></p>	non
6102	<p><b>Les peintures, vernis, enduits ou autres revêtements fixes ne répondent pas aux prescriptions.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les crépis, les isolations thermiques et autres revêtements analogues sont interdits et doivent impérativement être enlevés.</li> <li>• Les carreaux de céramique ne sont autorisés que comme revêtement de sol.</li> <li>• Les peintures doivent être perméables à l'air et à l'humidité.</li> <li>• Les lambris, les revêtements des murs et de la dalle doivent être aisément démontables.</li> </ul>	non
<p>Les défauts correspondant aux codes 6101 et 6102 peuvent être éliminés en collaboration avec le service de conciergerie ou la personne responsable de l'entretien. Il faut rédiger un guide indiquant la procédure à suivre pour préparer un abri en vue de son occupation.</p>		
6200	<b>Équipement des abris construits après le 1er janvier 1987 (début de la construction)</b>	
6201	<b>Les lits ne sont pas disponibles.</b>	non
6202	<b>Le nombre de lits n'est pas suffisant.</b>	non
6203	<b>Les assortiments de toilettes à sec ne sont pas disponibles.</b>	non
6204	<b>Le nombre des assortiments de toilettes à sec n'est pas suffisant.</b>	non
<p>Les défauts correspondant aux codes 6201 à 6204 peuvent être éliminés en collaboration avec les entreprises suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Abriprotect SA, Vernier</li> <li>– Iporex AG, Berthoud</li> <li>– Andair AG, Andelfingen</li> <li>– Lunor AG, Berne</li> <li>– Mengeu AG, Elgg</li> <li>– Airfil AG, Andelfingen</li> <li>– Foppa AG, Zizers</li> </ul>		
6300	<b>Installations électriques</b>	
6301	<p><b>L'éclairage de l'abri ne fonctionne pas.</b></p> <p><i>Les luminaires, commutateurs, prises, etc. défectueux doivent être réparés ou remplacés.</i></p>	non
6302	<p><b>Il n'y a aucun tableau indiquant l'emplacement du disjoncteur de surtension (fusibles) des consommateurs d'énergie de l'abri.</b></p> <p><i>Concerne les bâtiments de grande taille.</i></p>	non
<p>Les défauts correspondant aux codes 6301 et 6302 peuvent être éliminés en collaboration avec un installateur-électricien local.</p>		

Les entrepreneurs et les entreprises spécialisées mentionnés dans le présent document ne constituent pas une liste exhaustive; ce ne sont que de propositions. Les entreprises spécialisées n'y figurant pas peuvent s'adresser à l'OSSM, qui complète régulièrement la liste.

Tous les composants installés dans un abri doivent être homologués par l'Office fédéral de la protection civile.

Scannez le code QR suivant pour visionner une vidéo d'information de l'Office fédéral de la protection de la population à propos de l'entretien des abris:



Vous trouverez des compléments d'information sur le site Internet de l'Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires: <http://www.be.ch/constructionsdeprotectioncivile>.